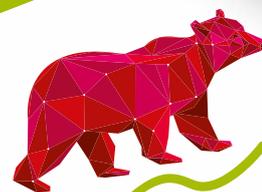


RAPPORT D'ACTIVITES

DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

2018



forêver

PAYS DE BARR

Andlau • Barr • Bernardville • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller



LE MOT DU PRESIDENT



Madame,
Monsieur,
Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Barr qui retrace de façon synthétique l'organisation et le fonctionnement de notre structure ainsi que les projets menés en 2018. Ce rapport est à la fois le reflet de la poursuite des objectifs de notre Projet de Territoire 2014-2020 et témoigne également de l'évolution de nos compétences qui se sont considérablement accrues depuis la loi NOTRe.

Parmi les faits qui ont marqué l'année 2018, nous citerons la délégation de la gestion de l'ensemble des sites périscolaires du territoire à l'Association Générale des Familles. Comme vous le savez, l'enfance jeunesse est l'une de nos priorités politiques et cette nouvelle organisation permettra de gagner en cohérence et de tendre vers une gestion optimisée des différents sites.

Nous évoquerons également les débuts du déploiement de la fibre optique sur les communes d'Andlau, Barr, Bernardvillé, Eichhoffen, Itterswiller, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre et Stotzheim. Nul doute que la couverture de l'ensemble de notre territoire avec le Très Haut Débit contribuera au renforcement de l'attractivité de ce dernier.

Enfin, dans le domaine de l'environnement, 2018 aura été une année dense avec l'engagement de la démarche d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial, outil indispensable pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants, ou encore les modalités d'exercice de la nouvelle compétence obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI).

Je souhaite remercier chaleureusement l'ensemble des vingt communes membres avec lesquelles nous travaillons en totale symbiose dans un objectif commun : le développement constant de notre territoire en faveur de tous nos concitoyens !
Très bonne lecture à vous.

Bien cordialement
Le Président
Gilbert SCHOLLY



SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays de Barr	4
Les compétences	5
Les acteurs de la démocratie	8
Les élus	9
Les conseillers communautaires	10
L'organigramme des services	11
Faits marquants en 2018	12
Arrivée du Très Haut Débit	12
GEMAPI	12
Périscolaire : Un opérateur unique	13
Elaboration d'un Plan Climat	13
Développement économique	14
Parc d'Activités du Piémont	14
Parc d'Activités d'Alsace Centrale	14
Conseil de Développement	15
Finances	16
Budget 2018	16
Subventions	17
Ordures ménagères	17
Animation et promotion du territoire	18
Schéma de Développement Touristique	18
Aires de Camping Cars	18
Les Ateliers de la Seigneurie	19
L'Office de Tourisme	21
Taxe de séjour	23
Clair de Nuit	24
Marketing Territorial et Communication	26
Equipements et transport	29
Equipements sportifs	29
Banque de matériel	29
Agenda d'Accessibilité Programmée	30
Très Haut Débit	30
Aire d'Accueil des Gens du Voyage	31
Taxi'Co	31
Environnement & urbanisme	32
Environnement	32
Hydraulique agricole : programme coulées de boues	33
GEMAPI	33
Plan Climat Alr Energie des Territoires	34
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (plu)	36
Enfance Jeunesse	37
Sites Périscolaires	38
Relais Assistants Maternels (RAM)	39
Service Animation Jeunesse (SAJ)	40
Autres Services	41
Ressources humaines	42
Document Unique – Risques Psychosociaux	42
Délégation de Service Public : Animation Périscolaire	42

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE BARR

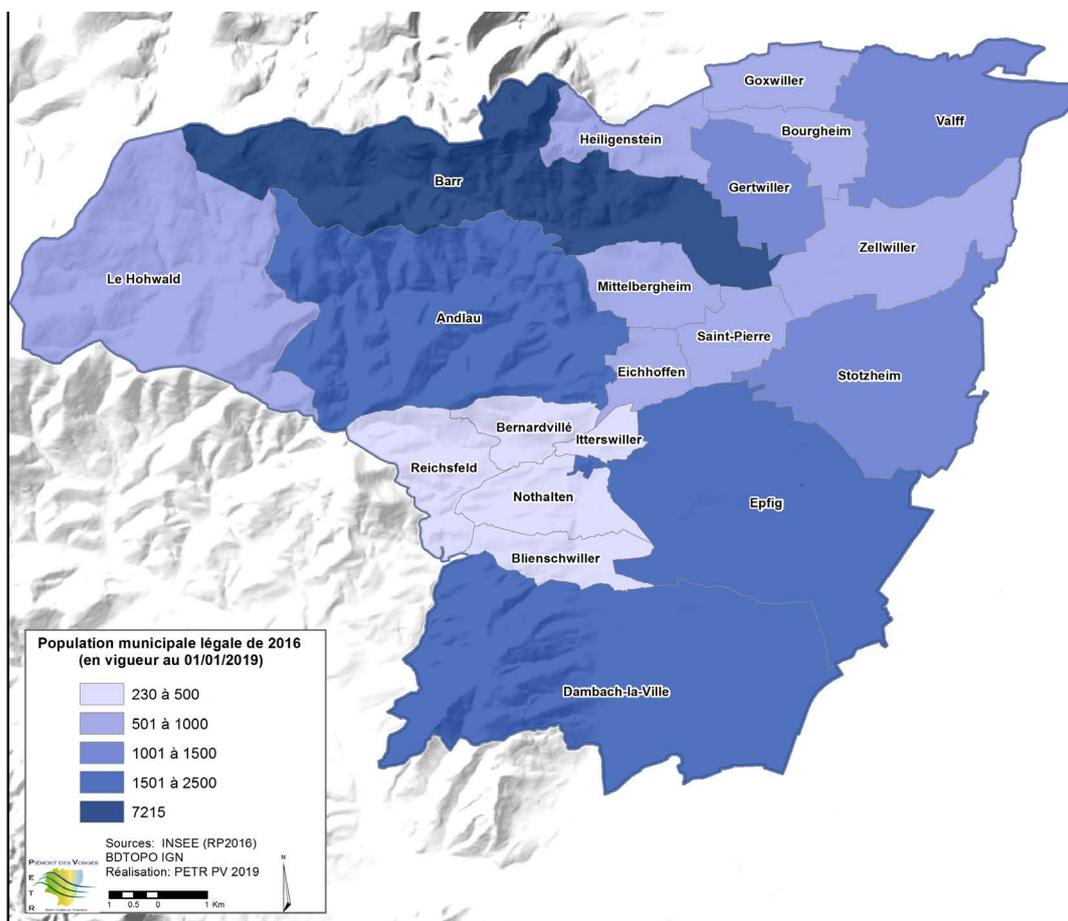
Le 1er janvier 2013 était créée la Communauté de Communes du Pays de Barr, fusion de la Communauté de Communes du Piémont de Barr et de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, elles-mêmes issues de SIVOM créés respectivement en 1974 et 1973.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes change de nom pour s'appeler **Communauté de Communes du Pays de Barr**.

La Communauté de communes du Pays de Barr est située entre Strasbourg et Colmar, et entre les pôles secondaires d'Obernai et de Sées-tat. Elle est composée au niveau administratif de vingt communes et totalisait en 2016 (populations légales 2019) **26 640 habitants, répartis sur 20 communes et 189.5 km²**.

La Ville de Barr, les bourgs de Dambach-la-Ville, d'Epfig et d'Andlau, ainsi que les 16 villages sont répartis au sein de trois entités géographiques : plaine, piémont et montagne.

Commune	Habitants	Densité	Superficie au km ²
Andlau	1819	76,8	23,7
Barr	7378	358,2	20,6
Bernardvillé	232	82,9	2,8
Blienschwiller	338	109,8	3,1
Bourgheim	626	223,6	2,8
Dambach-la-Ville	2195	76,2	28,8
Eichhoffen	549	238,7	2,3
Epfig	2368	108,1	21,9
Gertwiller	1277	260,6	4,9
Goxwiller	860	260,6	3,3
Heiligenstein	977	244,3	4
Itterswiller	246	205,0	1,2
Le Hohwald	517	24,9	20,8
Mittelbergheim	676	177,9	3,8
Nothalten	474	118,5	4
Reichsfeld	306	61,24	5
Saint-Pierre	657	205,3	3,2
Stotzheim	1048	77,1	13,6
Valff	1311	120,3	10,9
Zellwiller	786	89,3	8,8



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;

3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ; aménagement d'un bassin ou d'une fonction hydrographique ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; défense contre les inondations et la mer ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au sens des articles L 2224-13 et suivants du CGCT.

6. ASSAINISSEMENT

En application de l'article 64-1-2° a) de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.

7. EAU

En application de l'article 64-IV-1° de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

L'action d'intérêt communautaire suivante est inscrite au titre de la protection et la mise en valeur de l'environnement :
la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement au sens du 4^e de l'article L 211-7 du code de l'environnement, en matière de lutte contre les coulées de boue portant sur des opérations revêtant une dimension communautaire.

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre de la politique de logement.

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre du cadre de vie :

- Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral.
- Toute opération ou action d'intérêt communautaire destinée à favoriser l'émergence ou la mise en valeur de sites, bâtiments ou équipements remarquables au travers de cheminements ou circuits thématiques.
- Actions d'intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du Massif du Mont-Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre portent sur la création, l'aménagement et l'entretien des voies desservant l'ensemble des zones d'activités économiques ainsi que les voies desservant les zones d'aménagement concerté déclarées d'intérêt communautaire.

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

5. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- **Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse**
Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique communautaire en matière d'enfance et de jeunesse prenant appui sur un

Projet Educatif Local en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements et de structures déclarés d'intérêt communautaire destinées à :

- l'animation d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM);
- l'exercice des activités de crèche, garderie avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d'intérêt communautaire;
- l'organisation d'un Service Animation Jeunesse (SAJ) développant des activités socioéducatives et socio-culturelles en direction des jeunes.

- **Actions en faveur de l'emploi**

Accompagnement ou soutien de toute initiative ou démarche favorisant l'accès à l'emploi sur le territoire, déclarée d'intérêt communautaire.

6. ASSAINISSEMENT

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1er janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l'article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l'article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

7. MAISONS DE SERVICES PUBLICS

Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES **FACULTATIVES**

1. ACTIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

- Elaboration et mise en œuvre d'un Projet de Développement et d'Aménagement du Territoire dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.
- Mise en œuvre d'un Règlement Local de Publicité

2. ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région dans les conditions prévues à l'article L 1511-2 du CGCT.
- Définition d'un dispositif d'aides ou de régimes d'aides sur le territoire communautaire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles dans les conditions prévues à l'article L 1511-3 du CGCT.
- Construction et gestion d'ateliers relais pour des opérations revêtant une dimension communautaire.

3. ACTIONS TOURISTIQUES

Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique.

4. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.

5. ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations.
- Organisation et mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.
- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'auto-partage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.

6. ACTIONS CULTURELLES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout événement à caractère culturel comportant une dimension communautaire.

7. ACTIONS SPORTIVES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire.

8. ACTIONS ÉDUCATIVES

Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr sont issus du dernier renouvellement général de mars 2014. Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la population, chaque commune devant détenir au moins un siège.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Barr. Il vote notamment le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU

Le Bureau est formé par le Président et les 6 Vice-Présidents. Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil de Communauté et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il se réunit régulièrement plusieurs fois par mois.

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS LEGALES

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission d'Ouverture des Plis (COP)
- Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat. Elles sont organisées avant chaque réunion du Conseil de Communauté selon l'ordre du jour de celui-ci.

- Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire
- Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable
- Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

COPIL

- Enfance & Jeunesse
- Institutions et Statuts
- Promotion du Territoire

LES ORGANISMES

EXTERIEURS PARTENAIRES

Le Conseil de Communauté désigne des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Barr au sein des instances ci-dessous :

- - Etablissements publics supra communautaires
 - Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)
 - Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)
 - Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMVP)
 - Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- Associations de Pays
 - Association de Développement Bruche-Mossig-Piémont
- Organismes para-communautaires
 - Office de Tourisme Pays de Barr
- Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré
- Mission locale
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)



LE PRESIDENT



GILBERT **SCHOLLY**

Président
Maire de Barr

Exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Barr, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

LES VICE-PRESIDENTS



SUZANNE **LOTZ**

1ère Vice-Présidente
Maire de Goxwiller
**ACTION TOURISTIQUE ET
PROMOTION DU TERRITOIRE**



ALFRED **HILGER**

4ème Vice-Président
Maire de Mittelbergheim
**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
ET LOGISTIQUE**



CLAUDE **KOST**

2ème Vice-Président
Conseiller municipal d'Epfig
**ACTION ECONOMIQUE ET
FINANCES**



VINCENT **KIEFFER**

5ème Vice-Président
Maire d'Itterswiller
**ACTION CULTURELLE ET
VALORISATION DU PATRIMOINE**



CLAUDE **HAULLER**

3ème Vice-Président
Maire de Dambach-la-Ville
**ENFANCE ET
JEUNESSE**



GILBERT **LEININGER**

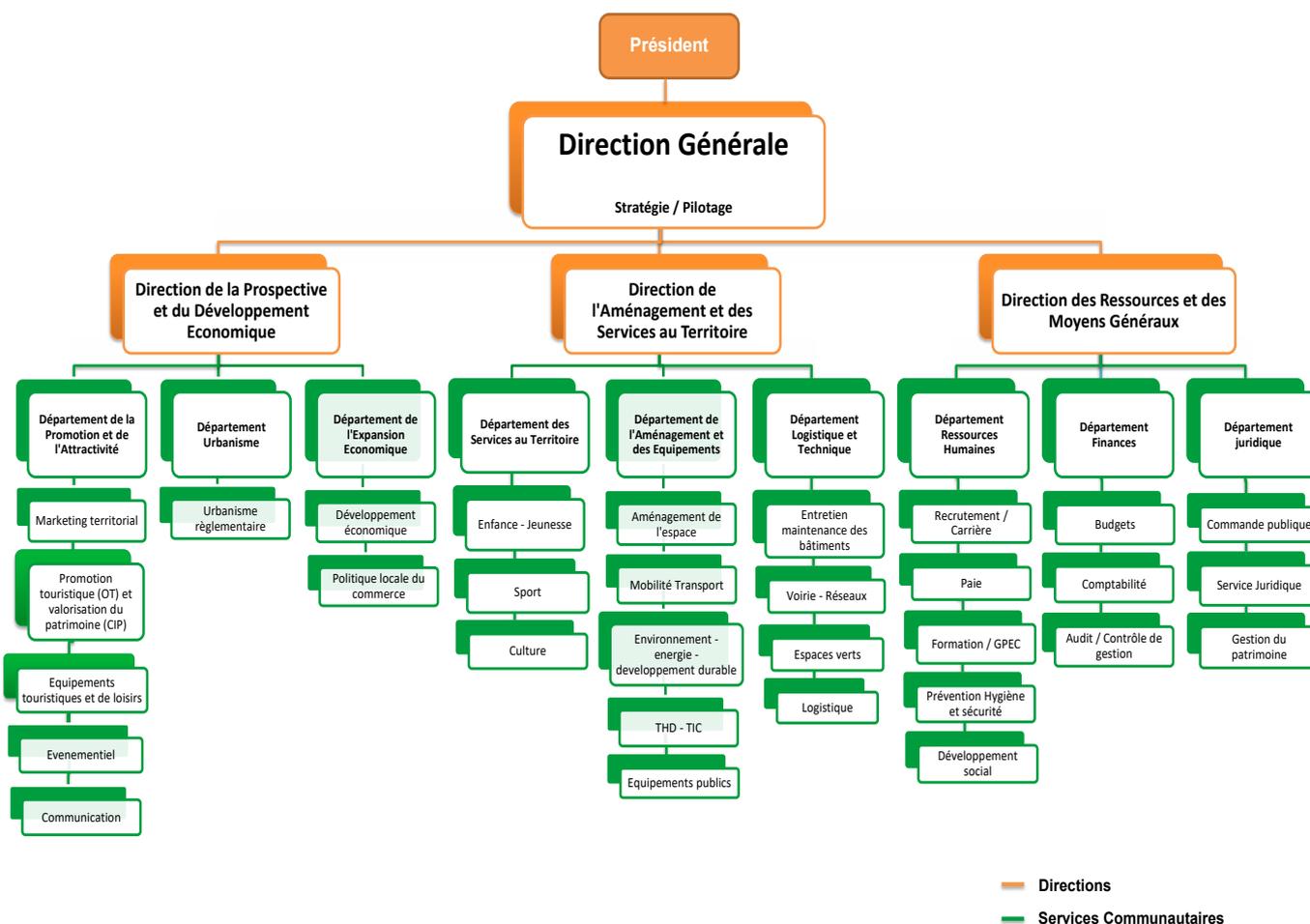
6ème Vice-Président
1er adjoint à la Mairie de Barr
**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
ENVIRONNEMENT**

Quelques chiffres

1 président, 6 vice-présidents, 40 conseillers communautaires ;
Des réunions : 6 Conseils de Communauté, 5 Conférences des Maires, 21 réunions du Bureau, 3 réunions de la Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable, 3 réunions de la Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire, 4 réunions de la Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire, 3 Commissions Réunies ; 63 délibérations.

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ANDLAU	BONNET Fabien FRANTZ Thierry WACH Caroline
BARR	SCHOLLY Gilbert HEINTZ Claire LEININGER Gilbert COLAS Marièle WOLFF Daniel GUNTHER Nicole JAMBU Thierry FRIEDERICH Valérie
BERNARDVILLE	PETIT Hugues
BLIENSCHWILLER	SOHLER Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER Claude SCHEPPLER Christiane GLEITZ Jean-Marie OSER Pascal
EICHHOFFEN	LAVIGNE Evelyne
EPFIG	MANDRY Jean-Claude STIRMEL Pascale KOST Claude SCHMITT Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN Jean-Daniel KAYSER-GRAFF Suzanne
GOXWILLER	LOTZ Suzanne EHRHART Yves
HEILIGENSTEIN	KARL Jean-Georges FASSEL – DOCK Christine
ITTERSWILLER	KIEFFER Vincent
LE HOHWALD	GEWINNER Michel
MITTELBERGHEIM	HILGER Alfred
NOTHALTEN	FARNER Albert
REICHSFELD	KOBLOTH Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER Denis
STOTZHEIM	KOENIG Jean-Marie ALBRECHT Joanne
VALFF	LUTZ Germain LUTZ-ROHMER Denise
ZELLWILLER	HEITZ Denis



FAITS MARQUANTS

EN 2018



ARRIVÉE DU **TRES HAUT DEBIT**

Le déploiement de la fibre optique est une initiative de la Région Grand Est, soutenue par les collectivités locales.

Formidable levier de développement pour l'économie locale, elle met également à la portée des habitants une foule d'usages innovants.

Les travaux de raccordement à la fibre optique ont débuté en 2017 et se poursuivront jusqu'en 2021. La commercialisation de la fibre optique a quant à elle commencé en 2018. Les habitants d'Itterswiller, Nothalten et Saint-Pierre sont les premiers habitants éligibles pouvant souscrire une offre.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES **ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018 en vertu de l'article 76 de la loi NOTRe.

Par délibération du 27 novembre 2018, le Conseil de Communauté a transféré l'exercice de cette compétence :

- au SMEAS (aliénea 2°)
- au SDEA (alinea 1°, 5° et 8°)

PERISCOLAIRE

UN OPERATEUR UNIQUE

Depuis la rentrée 2018, l'ensemble des 13 sites de cantines et périscolaires est géré par un délégataire de service public afin d'optimiser l'organisation et de mieux maîtriser le budget. Suite à la consultation lancée au 1er semestre 2018, c'est l'Association Générale des Familles (AGF) du Bas-Rhin qui a été retenue. Le budget consacré par la Communauté de Communes sera d'1,8 million d'euros répartis sur les années 2018, 2019, 2020 et 2021.



ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT

L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est obligatoire pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Ce processus se déroule selon les étapes suivantes :

- Elaboration du diagnostic territorial
- Définition de la stratégie territoriale
- Construction d'un programme d'actions répondant aux axes stratégiques
- Suivi et évaluation.

Dans sa séance du 3 juillet 2018, le Conseil de Communauté a validé la démarche d'élaboration du PCAET.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



PARC D'ACTIVITÉS DU PIÉMONT

Les terrains du Parc d'Activités du Piémont sont destinés à l'implantation de petites et moyennes entreprises développant des activités industrielles, artisanales et/ou de services.

Le Parc d'Activités du Piémont s'étend sur une emprise totale de 27,6 hectares dont 19,8 hectares sont destinés à être commercialisés.

Il est composé de 3 tranches :

- la tranche 1 : 6,96 hectares avec des parcelles de 25 à 71 ares,
- la tranche 2 : 5,14, hectares avec des parcelles de 67 à 102 ares,
- la tranche 3 : 7,39 hectares avec des parcelles de 33 à 67 ares.

Le prix de sortie des lots a été fixé à 4200 € HT/are pour l'ensemble des tranches et le règlement de commercialisation a été approuvé.

En 2018, plusieurs lots ont été cédés dans la tranche 1 :

- 73 ares à la société EUROPODIUM
- 223 ares à la société ADAM BOISSONS
- 226 ares à la société PS CONCEPT



PARC D'ACTIVITÉS D'ALSACE CENTRALE

La première tranche de 30 hectares est commercialisée à l'exception d'un lot de 55 ares.

Evolutions sur la 2ème tranche qui porte sur 64 hectares :

L'arrêté préfectoral relatif aux mesures compensatoires à la destruction des zones humides a été complété suite à l'illustration de l'aménagement intégrant les mesures compensatoires des zones humides.

Le dossier de réalisation comprenant les différents travaux de voiries, de réseaux, l'illustration des futures parcelles et comprenant le plan de financement est en cours d'élaboration.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La création d'un Conseil de Développement, devenue obligatoire par la loi Notre pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, a été entérinée lors du Conseil de Communauté du 5 décembre 2017.

L'installation de l'assemblée du Conseil de Développement et l'élection de sa gouvernance ont eu lieu le 7 juin 2018. Les 25 membres du Conseil se sont répartis dans les 3 collèges :

- Economie et attractivité
- Environnement et cadre de vie
- Participation à la société et à la citoyenneté

Les travaux de réflexion sur le développement du territoire ont été lancés lors de la première réunion du Conseil de Développement, le 18 septembre 2018.



FINANCES



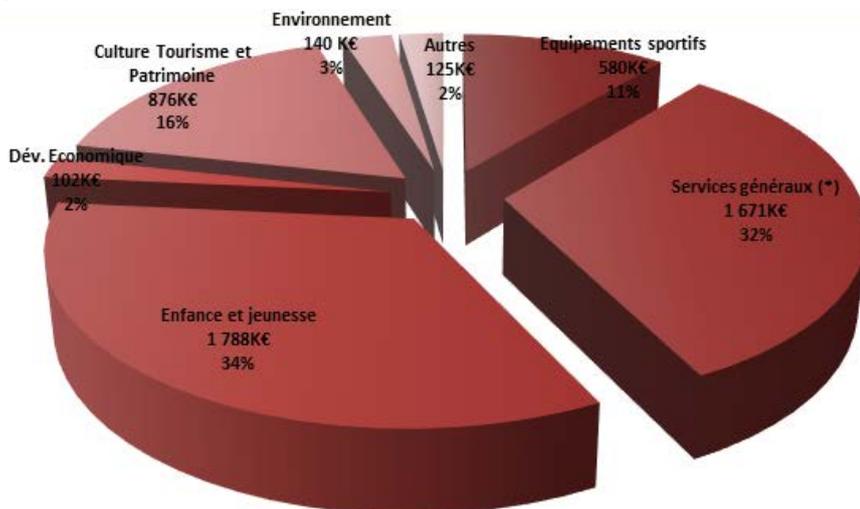
BUDGET 2018

UN BUDGET MAÎTRISÉ ET DES AMBITIONS

Les efforts de gestion entrepris par la Communauté de Communes lui confère une gestion financière saine et en cohérence avec les politiques engagées sur son territoire.

2018 est dans la continuité des exercices précédents, à savoir des recettes et des dépenses maîtrisées malgré un contexte budgétaire contraignant et impacté par les diminutions des dotations de l'Etat mais également des aides octroyées par les différents partenaires économiques.

La Communauté de Communes continue, néanmoins, d'investir, de se développer tout en conservant des taux de fiscalité inchangés.



**Hors attributions de compensation*

Les dépenses de fonctionnement 2018 concernent le développement de la politique enfance-jeunesse, qui est au cœur des compétences intercommunales avec la mise en place d'une délégation de service public (DSP) pour la gestion des activités périscolaires au 1er septembre 2018 ; mais également les politiques liées à la culture, au tourisme et au patrimoine, aux équipements sportifs et aux frais généraux de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

La hausse des dépenses d'investissement est justifiée par l'acquisition de bâtiments (DIA et PEJS) et par la poursuite des travaux pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP - accessibilité pour les personnes en situation de handicap),



FISCALITÉ

Le Conseil de Communauté a conservé les niveaux de fiscalité validés en 2015, soit :

Dépenses réelles de fonctionnement	7 363 K€	+ 2 %
Recettes réelles de fonctionnement	8 200 K€	- 11 %
Dépenses réelles d'investissement	2 310 K€	+ 137 %
Recettes réelles d'investissement	155 K€	+ 180 %

la réalisation de pistes cyclables, mais également de divers travaux dans les équipements sportifs.

UNE GESTION RIGOREUSE

Les services Ressources Humaines et Finances sont mutualisés à partir du 1er janvier 2018 et viennent ainsi consolider le processus de mutualisation des services amorcé au 1er juillet 2017.

Le travail engagé sur les bases fiscales, en lien avec la Direction Générale des Finances Publiques et dont l'objectif reste la correction d'anomalies dans les informations qui servent à établir l'assiette des impôts n'est pas finalisé et se poursuit.

FONDS DE CONCOURS NOUVELLE GENERATION

Par la délibération du 5 décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Barr a approuvé l'institution d'un dispositif de redistribution au profit des communes membres sur la base de fonds de concours de nouvelle génération constitués d'une enveloppe globale de 500 K€.

En 2018, aucune demande des communes membres n'a été formulée mais le dispositif reste applicable jusqu'à la fin de la mandature.

Taxe d'habitation	5.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.48%
Cotisation foncière des entreprises	22.24%



SUBVENTIONS

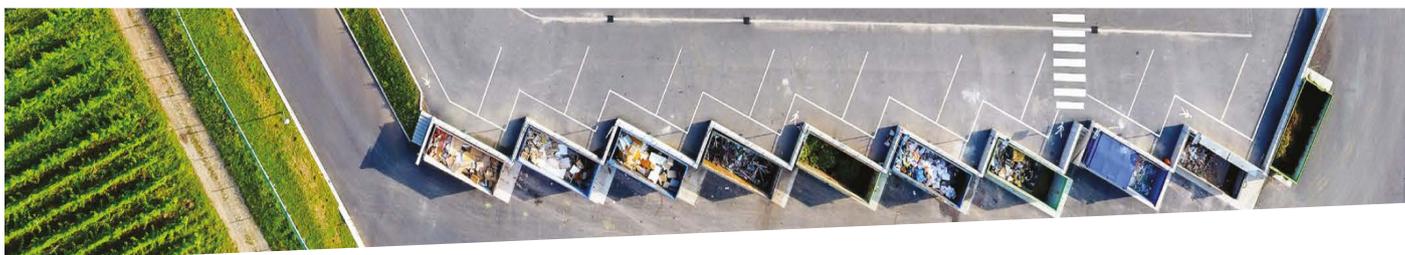
Subventions annuelles de fonctionnement	
Office de Tourisme Pays de Barr (OTPB)	330 000,00
Mission Locale de Sélestat	21 000,00
Subventions exceptionnelles	
CC Vallée de la Bruche pour les charges annuelles du Chalet du Champ du feu	4 000,00
Association CSF/APFS pour l'ALSH d'été 2018 à Dambach-La-Ville	20 052,60
Comité d'Animation de Dambach-La-Ville pour l'organisation de son septième Festiv'Ours	2 000,00
Compagnie des Insupportés pour l'organisation de son Festival de théâtre « Soirs A Pressoirs »	1 500,00
Association Trans-Forme pour l'organisation de la 25ème édition des « Foulées Epfigeises »	1 500,00
Association « Les sentiers du bout du Monde » de Reichsfeld dans le cadre de la valorisation du Massif de l'Ungersberg	300,00
Association SK EVENT pour l'organisation de la course montagne « La Landsberg »	500,00
Association Festi'potes pour l'organisation d'un festival rock à Andlau	2 000,00
Syndicat des Vignerons de Heiligenstein pour la réalisation de sentiers thématiques	Subvention plafonnée à 10 000€
Association Art et Tradition d'Epfig pour la réalisation d'un projet de découverte des atouts touristiques, culturels et viticoles de la ville	Subvention plafonnée à 10 000€
Equipeement informatique des écoles - SIVU RPI Blienschwiller-Nothalten	499,13 €
Equipeement informatique des écoles - Stotzheim	3 495,50 €



ORDURES MÉNAGÈRES

La convention avec le SMICTOM ayant été reconduite, la Communauté de Communes du Pays de Barr continuera de percevoir la REOM. Depuis 2015, les tarifs en vigueur sont inchangés et demeurent applicables comme suit pour 2018 :

Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182.94 €	214.70 €	277.14 €	372.45 €	467.75 €	625.49 €	1 305.76 €
Tarif Ecart	162.12 €	186.22 €	235.52 €	308.91 €	383.40 €	506.09 €	1 035.18 €



ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Avec la loi NOTRe, de nouvelles compétences ont été transférées aux EPCI en matière de tourisme. La Communauté de Communes du Pays de Barr a décidé d'en faire une priorité en initiant l'élaboration d'un schéma de développement touristique.

Suite à l'élaboration du diagnostic territorial par le cabinet Ithéa Conseil en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la co-construction d'un plan d'actions avec les professionnels du tourisme, les socio-professionnels, les élus et les techniciens de la Communauté de Communes lors de tables rondes. Une restitution des échanges a été présentée le 13 mars 2018.

4 axes prioritaires de développement ont été identifiés :

- Placer le marketing au cœur de la stratégie touristique communautaire ;
- Délivrer aux visiteurs une information claire, complète et actualisée ;
- Animer le territoire, mettre en lien ses acteurs touristiques et intervenir en faveur de son activité ;
- Faire de la mise en valeur du patrimoine un axe phare et complémentaire au tourisme

Chaque axe a été décliné en objectifs puis en pistes d'action.

AIRES DE CAMPING CARS

La Communauté de Communes a lancé en 2018 une étude sur le potentiel de développement des aires de camping car sur les communes de Dambach la Ville et de Mittelbergheim. L'étude de faisabilité été confiée à l'agence Noyon Paysage 360° pour un montant de 7 566 € TTC.

Les sites concernés se trouvent

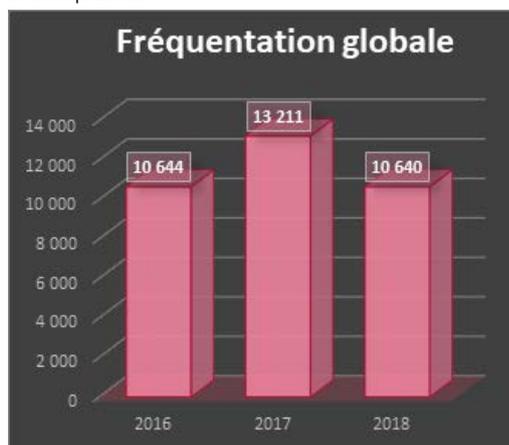
- au droit de la RD35 (route de Blienschwiller), face au magasin d'usine de chaussettes LABONAL pour Dambach-la-Ville
- le long de la D62 (route du Vin) à l'emplacement actuel du terrain de football pour Mittelbergheim



LES ATELIERS DE LA SEIGNEURIE

BILAN

Une fréquentation globale en baisse (-19,5% par rapport à 2017), mais en trompe-l'œil. Cela traduit en réalité une légitimation du CIP auprès des publics scolaires, groupes et famille. Le CIP est en train de trouver son public.



Une baisse des individuels payants (-25% par rapport à 2017), mais une augmentation des scolaires et périscolaires, des groupes payants et des ateliers famille (+27,4% par rapport à 2017 pour les scolaires, +61% pour les groupes et +80% pour les ateliers famille).

EXPOSITION TEMPORAIRES

2 expositions temporaires ont été présentées aux Ateliers de la Seigneurie en 2018 :

- « Entrée en matières », une exposition du Frac Alsace
- « Dames illustres et femmes libres au Moyen Âge », présentée en partenariat avec le Mont Sainte-Odile, dans le cadre de son jubilé, a rencontré un vif succès : 3 657 visiteurs. Par ailleurs, les activités programmées autour de l'exposition (conférences, ateliers, concert) ont fait venir 943 participants.

ATELIERS

Au total, les ateliers proposés au CIP ont permis à 779 personnes (enfants et adultes) de s'initier à une technique, de découvrir un univers et de rencontrer un artisan. Ce public est en hausse et représente 7,3% de la fréquentation du CIP (contre 5% en 2017).

Les ateliers famille sont en expansion et ont trouvé leur public (ils affichent à chaque fois complet). Certains ont généré des listes d'attente qui auraient permis le doublement des ateliers. Par ailleurs, ces ateliers participent largement de l'identité culturelle des Ateliers de la Seigneurie et font parler du CIP.

CONFÉRENCES

Les opérations grand public et, en particulier les conférences, ont drainé 3 fois moins de public qu'en 2017.

Les conférences sont thématiques en fonction des expositions temporaires proposées, ce qui fidélise le public et lui permet d'aborder la thématique principale sous différents angles (historique, archéologique, ethnologique, artistique, etc.).

Les conférences du 1er semestre thématiques autour de l'exposition d'art contemporain n'ont pas rencontré leur public, ce qui explique, en grande partie, cette baisse.

ANIMATIONS AUTOUR DU VIN

En 2018, le CIP a fait appel à une agence strasbourgeoise : Innov'Events, afin de booster la fréquentation, de cibler d'autres publics (strasbourgeois, trentenaires, etc.) et de découvrir d'autres styles de musique et d'expression artistique (cabaret, jazz, impro, etc.). Le résultat n'ayant pas été au rendez-vous, le CIP ne proposera plus ce type de formule en 2019 et se concentrera sur son cœur de cible, à savoir la découverte du patrimoine.



En 2019 deux mûder party seront proposées, enquête policière alliant découverte du patrimoine au travers du parcours de l'exposition permanente du CIP et dégustation de vin.

BILAN FINANCIER

43 519 € (- 9%) par rapport à 2017), mais un niveau de recettes de billetterie en hausse (+ 8,1% par rapport à 2017).

Quelques chiffres

- 10 640 visiteurs (-19,5%), dont :
 - 25% individuels payants
 - + 27,4 % scolaires
 - + 61% groupes
 - + 80% ateliers famille

ADHESIONS ET SALONS

Afin d'améliorer sa communication, les Ateliers de la Seigneurie ont adhéré aux Offices de tourisme « du Pays de Ribeaupillé et Riquewihr» et « d'Obernai ».

Afin de conquérir de nouveaux publics, les Ateliers de la Seigneurie ont participé à deux salons autocaristes : Josy Tourisme et Les Express sundgauviens.

ECLAIRAGE ET MATERIEL D'EXPOSITION

L'éclairage de la totalité des espaces d'expositions du CIP a été remplacé par du LED (19 500 € HT), ceci de manière à faire des économies d'énergie.

Afin de sécuriser la présentation des objets prêtés par différentes institutions, lors des expositions temporaires, le CIP a acquis 8 vitrines tables tout verre pour un montant de de 24 800 € HT.





L'OFFICE DE TOURISME

MISSIONS

- Accueil : animations, services clientèles, commercialisation, démarche qualité, observatoire
- Promotion : commercialisation, présences extérieures, animations
- Coordination et structuration de l'offre : animation numérique de territoire, Vignobles & Découvertes

ACCUEIL & INFORMATION

Fréquentation	
Bureaux	23 000 personnes
Internet	16 000 visiteurs
Site « j'ai envie de »	5 000 visiteurs

UN NOUVEAU BUREAU D'ACCUEIL À DAMBACH-LA-VILLE

Depuis avril 2018, la commune de Dambach-la-Ville met à la disposition de l'OT du Pays de Barr des locaux plus lumineux, plus ergonomiques et mieux situés, au rez-de-chaussée du bâtiment de la Laube.

LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

L'OT du Pays de Barr est engagé dans une démarche qualité depuis 2008 et peut revendiquer 97% de satisfaction globale concernant les services de l'OT du Pays de Barr (accès, une fois sur place, accueil, boutique) et 99% de satisfaction par rapport aux conseillers en séjour.

Quelques chiffres

Une équipe de 8 professionnels
 3 bureaux d'accueil (Barr, Dambach-la-Ville et Le Hohwald)
 Près de 800 jours d'ouverture
 282 nuitées vendues
 667 clients
 9 800 € de bénéfices
 800 animations récoltées, saisies et promues
 421 900 € de budget dont 330 000 € de subvention Communauté de Communes du Pays de Barr

WIFI

Le Wifi gratuit est disponible dans les bureaux d'accueil.

LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE

L'OT du Pays de Barr saisit toutes les informations (trilingues) relatives à ses partenaires, sites, animations, produits en vente dans le Système d'Information Touristique (SIT).

Le SIT est utilisé par tous les OT d'Alsace et est mis à jour en temps réel par l'OT du Pays de Barr

Le SIT permet

- d'alimenter les sites internet institutionnels (OT, ADT, AAA, CIVA, ...)
- de réaliser les brochures de l'OT du Pays de Barr, mais aussi de l'ADT 67, du CRT...
- de fournir des informations pour des utilisations pratiques telles les POI (« point of interest ») des GPS pour véhicules,...
- d'afficher les disponibilités des hébergements – service gratuit

GESTION RELATION CLIENT (GRC)

La GRC est un dispositif mis en place par l'ADT et l'AAA auquel l'OT Pays de Barr a souscrit et qui se matérialise par un formulaire d'inscription sur le site internet.

Celui-ci permet à

- l'ADT / AAA : d'envoyer des newsletters tout au long de l'année de manière à ce que les clients se souviennent de la destination et pensent à revenir.
- l'OT : de prendre le relais lorsque les clients sont en Alsace en envoyant chaque jour des suggestions de visites et d'activités pour le lendemain.

L'ANIMATION

Apéritifs de bienvenue :

- 7 rendez-vous le lundi matin en juillet-août,
- 10 partenaires,
- 200 à 250 visiteurs

LA DÉCOUVERTE LUDIQUE DU PAYS DE BARR

Un ensemble de supports permettent la découverte ludique des villes et villages

- Chasse au trésor de Noël à Barr et Dambach-la-Ville
- Géocaching : 3 caches depuis 2013 à Andlau, Barr et Le Hohwald
- Piste et trésor : 4 jeux à Andlau, Barr, Dambach-la-Ville et Gertwiller (2 jeux)
- Randoland : 4 jeux à Andlau, Dambach-la-Ville, Itterswiller et Mittelbergheim
- Randocroquis : croquez le paysage à Andlau et Mittelbergheim

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

46 400 € de chiffre d'affaires global (+25% par rapport à 2017), dont

- 15 800 € de CA boutique, soit 34% (-9% par rapport à 2017)
- 6 600 € de CA location vélos à assistance électrique, soit 14% (+38% par rapport à 2017)
- 24 000 € de CA séjours individuels et prestations groupes, soit 52% (+82% par rapport à 2017)

Représentant 9 800 € de bénéfices (+42% par rapport à 2017)

PROMOTION

LES BROCHURES

Les outils permettant de valoriser les adhérents de l'OT du Pays de Barr (près de 200) :

- Magazine Escapades
- Guide des hébergements
- Calendriers des animations adressés chaque mois à nos partenaires ainsi qu'une édition estivale
- Nouvelle brochure de présentation de l'offre à destination des groupes
- Brochure de présentation de l'offre à destination des individuels (activités et séjours)



MITTELBERGHEIM, 2ÈME VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS !

Un formidable opportunité de faire la promotion de la commune et du Pays de Barr : près de 2 millions de personnes atteintes en 2 mois grâce notamment aux réseaux sociaux.

Collaboration entre la commune, l'OT, Alsace Destination Tourisme, le Conseil Départemental du Bas-Rhin, Agence Attractivité Alsace, le Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace et le Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace.

LES ACCUEIL DE PROFESSIONNELS

Grâce notamment au pilotage de la destination « Cœur d'Alsace » labellisée Vignobles & Découvertes (voir mission COORDINATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE), le Pays de Barr est identifié

Quelques chiffres

- 58 chambres d'hôtes
- 276 gîtes/meublés
- 22 hôtels
- 5 campings
- 5 hébergements collectifs
- 4 hébergements atypiques

comme interlocuteur privilégié pour des accueils de plus en plus nombreux.

- Les blogueurs : OneTwoTrips.com, Helloitsvalentine.fr
- La presse : Magazines Voyages, Planet, Balades, Tout pour moi, Humanité, Modes et Travaux, Rendez-vous en France (Atout France Espagne), Viajar & ABC (Espagne), Archant (GB), Dove & Bell Europa (Italie)
- La radio : Hitradio OHR, Deutschlandfunk, FranceBleuAlsace
- Les professionnels du tourisme : TO espagnols, israéliens,
- Les guides : france-voyages.com, Routard, Spectacle

LES SALONS ET PRÉSENCES EXTÉRIEURES

- Salon InterCEA à Pont-à-Mousson / Février : comités d'entreprises
- Workshop Travel in France à Anvers / Septembre : agences de voyages, TO
- Tenue d'un stand de l'Office de tourisme lors des 6 soirs du festival Clair de Nuit

COORDINATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

ANIMATION NUMÉRIQUE DE TERRITOIRE

Après avoir organisé des ateliers pendant quelques années, l'OT propose d'accompagner ses partenaires de manière plus individuelle et personnalisée, en fonction des besoins de chacun, sous forme de coaching numérique.

Des rendez-vous numériques thématiques ont été organisés :

- Petit déjeuner pour les commerçants : « Google My Business »
- Afterwork pour les hébergeurs : « des idées innovantes pour gagner du temps »

Des visites virtuelles ont été réalisées grâce au prêt d'un appareil photo 360°:

- 22 sites ont été photographiés, ce qui représente 250 photos
- Au total 45 500 vues, ce qui rend la destination plus visible sur Internet

CŒUR D'ALSACE : DU MONT SAINTE-ODILE AU CHÂTEAU DU HAUT-KOENIGSBURG

Depuis 2011, l'OT du Pays de Barr pilote la première destination alsacienne labellisée « Vignobles & Découvertes »

- OT partenaires : Rosheim, Obernai, Sélestat Haut-Koenigsbourg
- Une centaine de prestataires/prestations labellisés : caves, hébergements, restaurants, sites à visiter, activités, animations, offices de tourisme, structures réceptives
- Actions réalisées :
 - Facebook comme vecteur de communication
 - Animation du réseau : « café oeno » (échange entre partenaires labellisés)
 - Et aussi : assistance à la réalisation du dossier de labellisation de l'ensemble de la Route des Vins d'Alsace, porté par Alsace Destination Tourisme

ANIMATION : CONCOURS DE FLEURISSEMENT

- Partenariat avec les 20 communes qui transmettent leur liste de candidats
- 1 journée de tournée qui permet d'évaluer une centaine de candidats
- 36 lauréats récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix en novembre 2018



TAXE DE SEJOUR

TARIFS

Grâce à la poursuite des efforts de recouvrement, la taxe de séjour collectée en 2018 s'élève à 173 867 €, soit une augmentation de 65% par rapport à l'année 2017.

Hôtels / résidences / meublés 4*	1.50 €
Hôtels / résidences / meublés 3*	1.10 €
Hôtels / résidences / meublés 2*	0.90 €
Hôtels / résidences / meublés 1*	0.80 €
Hôtels / résidences / meublés sans classement	0.80 €
Camping / Caravanage	0.22 €





CLAIR DE NUIT

Entre vignoble, plaine et montagne, le festival intercommunal met en lumière, chaque année depuis 2000, deux villages sur la «carte des 20» que compte le pays de Barr. La 19ème édition s'est tenue à Stotzheim et Barr, et a conforté la place de Clair de Nuit dans le paysage des événements culturels de l'été en Alsace

UNE ÉDITION RECORD

Après avoir franchi la barre des 10 000 visiteurs en 2016 puis en 2017, 2018 a été l'édition record avec : 12 200 festivaliers, 6200 à Stotzheim (Ven 1500 Sam 2400 Dim 2300) et 6000 à Barr (Ven 1300 Sam 2300 Dim 2400).

Le public est constitué à parts quasi égales d'habitants du Pays de Barr (48%) et de visiteurs de l'été (52%) en provenance de toute l'Alsace et au-delà, avec notamment de plus en plus d'urbains de l'Eurométropole (24%) : une clientèle ciblée pour des excursions de week-end.

Le public est transgénérationnel, mixant urbains, rurbains, familles, groupes d'amis, locaux et touristes, et toutes CSP confondues dans une atmosphère restée toujours conviviale.

L'entrée libre pour tous, tous les soirs, instaurée en 2016 traduit une politique culturelle volontaire de la Communauté de Communes du Pays de Barr et constitue une offre d'animation importante pour l'attractivité de la destination. L'organisation est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Barr, avec le soutien des deux communes-hôtes et de leur tissu associatif et mobilise également des acteurs économiques à travers le mécénat.

6 SOIRÉES, 16 CONCERTS ET 7 ÉVÈNEMENTS OFF

La couleur musicale décidée en 2015 a été confirmée : une programmation éclectique mais exigeante, ouverte sur le monde, de qualité, cohérente et professionnelle, proposant la découverte de talents régionaux confirmés tout comme la découverte d'artistes de la scène nationale voire internationale.

Ce sont 16 concerts et 7 événements Off qui ont été offerts au public, avec des temps forts comme la venue de Steve Ferrone ou Souad Massi, et une cohabitation de genres musicaux : world music et chanson française, pop, rock, folk, soul, rythm' and blues et électro.

Succès confirmé du Off des dimanches : découverte des villages et de leur patrimoine à travers des visites guidées et des spectacles délocalisés (école, église, cour du Musée de la Folie Marco, domaine viticole, forêt...). Le Festival encourage la jeune expression artistique à travers l'opération « Jeunes talents du territoire » avec le SAJ et la programmation de 2 Scènes découvertes.

UN STAND DE PROMOTION PAYS DE BARR

Le stand de promotion du Pays de Barr mis en place par la Communauté de communes en 2017 a été renouvelé : une promotion assurée avec les équipes du Centre d'Interprétation du Patrimoine

Les Ateliers de la Seigneurie, et de l'Office de Tourisme du Pays de Barr, permettant également la valorisation des entreprises du territoire à travers un tirage au sort proposé aux visiteurs et doté de lots offerts par les partenaires de la destination.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Conférence de presse « événementielle » avec concert d'artistes programmés en avant-première
- Dépliant-Programme 8 pages : diffusé in « Dialogues » 12 000 + 5 000 ex
- Affichettes A3 : 200 ex
- Flyers Clair de Nuit & « Destination Pays de Barr »-3 000 ex
- Insertions presse et radio : depuis 2017 ciblage Strasbourg + centre Alsace. Top Music + magazines culturels Coze, Poly, Spectacles, Mix + partenariat France Bleu Alsace + presse gratuite locale
- Nouveau site web : www.clairdenuit.fr
- Relations presse (dossiers, communiqués, interviews..)
- Animation de la page Facebook
- Reportage photo
- T-shirts bénévoles et organisation financés via le mécénat
- Stand de promotion « pays de Barr » avec les équipes OTPB et CIP : accueil et information les 2 WE , jeu concours, diffusion programmes et objets promotionnels

Quelques chiffres

- 1376 (+ 39%) fans Facebook
- 3 000 flyers imprimés
- 17 000 programmes imprimés

UN BUDGET MAÎTRISÉ

82 000 € dont 54 050 € à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Les recettes :

- Aides publiques (Conseil départemental 67 et région Grand Est) : 8050 €
- Mécénat culturel à la hausse
 - mécénat financier : 19 900€
 - mécénat en nature ou de compétence : 17 500€

Les deux communes-hôtes ont parallèlement enregistré des dépenses pour un montant moyen de 8000€, les retombées pour les associations locales sont d'environ 13 000 €.





MARKETING TERRITORIAL - COMMUNICATION

PORTAIL PAYS DE BARR



En cohérence avec l'objectif n°2 du Projet de territoire : Affirmer le rayonnement touristique et l'attractivité, la Communauté de Communes du Pays de Barr a choisi de se démarquer avec une stratégie internet innovante en développant un portail de marque « Pays de Barr » abritant 3 sites ciblés, dédiés aux différents publics : Vivre (habitants), Visiter (touristes, acteurs touristiques), Entreprendre (entreprises) ainsi que le site dédié au Centre d'Interprétation du Patrimoine «Les Ateliers de la Seigneurie », entièrement repensé et intégré au portail de notre territoire/destination.

Dans un esprit de mutualisation, un espace dédié harmonisé et riche en fonctionnalités a été mis à disposition des communes qui en gèrent directement le contenu et l'alimentation, Dambach-La-Ville et Barr ayant opté pour la refonte à leur charge d'un nouveau site, ces 2 sites, respectant la charte Pays de Barr sont intégrés au portail via un lien.



En 2018, le portail et ses sites ont été agrémentés de contenus dans le cadre de la ligne éditoriale : vidéos promotionnelles du territoire, photos, rédactionnels.

Le portail et les sites disposent de fonctionnalités innovantes :
Cartes interactives / Fils d'actualités
Facebook / Actualités en direct de la base LEI

PRODUCTION DE CONTENUS VIDEO

Finalisation d'une collection de 20 films valorisant les atouts du Pays de Barr - terre d'implantation idéale : la qualité de vie, les services, l'offre touristique et culturelle. Ces contenus sont relayés sur nos réseaux sociaux, nos sites internet et sont mis à la disposition notamment du CIP, de l'OTPB pour : diffusion sur écrans à l'accueil, lors des salons... A noter que tous les sites du portail paysdebarr.fr ouvrent sur une vidéo « têtère » et comportent une vidéo plus longue « bande-annonce ».

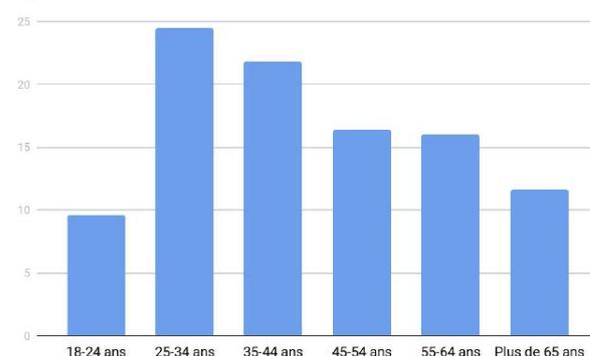
Nouveauté 2018 :

- Création de la chaîne Youtube Pays de Barr hébergeant la collection complète des vidéos réalisées dans le cadre d'un marché attribué à la société Blackblitz d'un montant de 30 000€.
- Création de 2 nouveaux films de promotion en appui au développement économique. (Vidéos de présentation de la Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale et vidéo de présentation du Parc d'Activités du piémont PAP)

NOUVEAUTÉS 2018 :

- La mise en ligne du moteur de recherche transversal permettant à l'internaute de sauvegarder sa sélection – cf.  dans la barre de menu
- Un espace « pro » a été mis en ligne sur le site Visiter, dédié aux prestataires de l'offre : hébergeurs, restaurateurs... Il permet la mise en ligne d'informations sur le marché, les prestations de l'Office de Tourisme envers ses adhérents, les argumentaires, la diffusion de bonnes pratiques...

Age



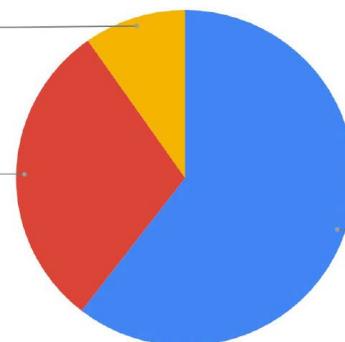
Tablette

9,8%

Mobile

29,8%

Ordinateur
60,5%



Fait marquant 2018 : Sélection du film « Sur la route des vins d'Alsace, au Pays de Barr » au festival OENOVIDEO.

NOUVEAU SITE INTERNET CLAIR DE NUIT

Dans le cadre d'un mécénat en nature de la société Blackblitz, un don valorisé à 7000€, le nouveau site internet du festival Clair de Nuit a été développé et mis en ligne pour cette édition 2018.

Cette refonte obéit à deux objectifs majeurs : se doter d'un site au design actualisé en termes de design, d'ergonomie et principalement « responsive » c'est-à-dire permettant la navigation depuis tous les postes PC, smartphones ou tablettes. Le site a été intégré au portail de marque www.paysdebarr.fr.

En cohérence avec les autres sites de notre portail, le site Clair de nuit ouvre sa page d'accueil avec une courte vidéo : le film promotionnel générique du Festival réalisé lors de l'édition 2017.

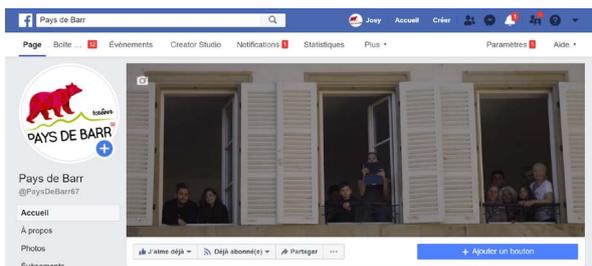


RESEAUX SOCIAUX HARMONISATION ET DEVELOPPEMENT DES AUDIENCES DE NUIT

En ressources internalisées, dans le cadre de la marque territoriale, mise en cohérence des pages Facebook : Pays de Barr, Clair de Nuit, Les Ateliers de la Seigneurie, Service Animation Jeunesse et Tourisme Pays de Barr.

- Harmonisation du design des pages, ligne éditoriale
- Production de contenus : rédactionnels, photos et vidéos - Paragraphe Vidéo

Développement des audiences sans recours à la publicité. Passage à 1000 pour les pages Tourisme (1625), Ateliers de la Seigneurie (1106) et Festival Clair de Nuit (1364), Pays de Barr (480), SAJ (252).



JOURNAL INTERCOMMUNAL DIALOGUES

Destiné aux habitants et acteurs du Territoire, le journal Dialogues, biannuel de 8 pages, à la maquette entièrement refondue à l'occasion de la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes du Pays de Barr en 2017, est paru en janvier 2018 - N°37 et en juin 2018 - N°38. Distribué à 11700 exemplaires via les communes et par envoi postal de la Communauté de Communes du Pays de Barr sur fichier institutionnels. L'entreprise Carré Blanc ayant déposé le bilan avant la fin de son contrat, celui-ci a été repris par Menscom dans les mêmes conditions, soit 6 720 € TTC annuel pour la prestation de rédaction/conception graphique.

Après consultation du marché, la prestation d'impression a été confiée à Imprimerie Kocher pour un montant de 3440 € TTC annuel (hors impression et encartage des programmes de Clair de Nuit et de la saison estivale des Ateliers de la Seigneurie insérés au numéro d'été)



MARKETING TERRITORIAL - COORDINATION DE LA PROMOTION

DECLINAISON DE LA MARQUE

La coordination d'une promotion cohérente sous la marque ombrelle « Pays de Barr » de l'offre touristique et culturelle du territoire a été poursuivie en 2018 avec l'édition de structures, imprimés et objets promotionnels chartés.

On pourra retenir pour 2018 :

- la mise à disposition du stand « Pays de Barr » à l'Office de Tourisme du Pays de Barr et au Centre d'Interprétation du Patrimoine pour une présence impactante sur leurs opérations de promotion (salons, Slow Up...)
- la promotion coordonnée lors du festival Clair de Nuit
- Fait marquant : Obtention du Prix du stand le plus original Salon des CE, Strasbourg.

SUPPORTS PROMOTIONNELS

COLLECTION 2018

En complément du matériel promotionnel développé en 2017 (tente Pays de Barr, beachflags SAJ, OT, CDN, CIP) ont été édités : Sacs toile rouge « tote-bag » marqués « Pays de Barr », stylos, calepins recto-verso Pays de Barr / Ateliers de la Seigneurie, porte-clefs multi-messages « Pays de Barr, Ateliers de la seigneurie, Clair de Nuit », bonbons ours du Pays de Barr - Montant : 7 000 €

EQUIPEMENTS ET TRANSPORT



EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes du Pays de Barr est propriétaire de plusieurs équipements sportifs qu'elle met à disposition à de multiples utilisateurs du territoire.

A Barr :

- un complexe multisport avec différentes salles : gymnastique, dojo, salle de danse, salle multisports (hand-ball, basketball...),
- un terrain de foot synthétique avec vestiaire et club house ainsi qu'un stand de tir,
- un gymnase.

Les élèves des collèges de Barr et d'Heiligenstein ainsi que du lycée de Barr utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week-end, ce sont plus de 25 associations sportives qui utilisent ces locaux.

4 agents sont en charge de l'entretien.

A Dambach-la-Ville :

- d'un gymnase,
- d'un hall des sports.

A Epfig :

- une salle multisports.

Les élèves du collège du Bernstein ainsi que les écoles d'Epfig et de Dambach-la-Ville utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week end, ce sont plus de 10 associations sportives qui utilisent ces locaux.



2 agents sont en charge de l'entretien.

1 agent de maintenance polyvalent intervient sur les différents sites gérés par la Communauté de Communes du Pays de Barr (dont les équipements sportifs).

Bilan financier pour l'année 2018 :

		Comparatif 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	580 065 €	+ 4%
Recettes réelles de fonctionnement	131 407 €	-17%



PROJET D'ACCUEIL D' ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes du Pays de Barr a acquis en 2018 l'ancien local commercial DIA; La CCPB envisage en effet l'accueil à court terme d'un nouveau projet d'équipements publics à caractère sportif, dont l'objectif porterait sur la construction d'un nouveau gymnase répondant aux besoins récurrents exprimés tant par les établissements scolaires du second degré que par les associations sportives du territoire utilisant actuellement la salle du SIVOM.



AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

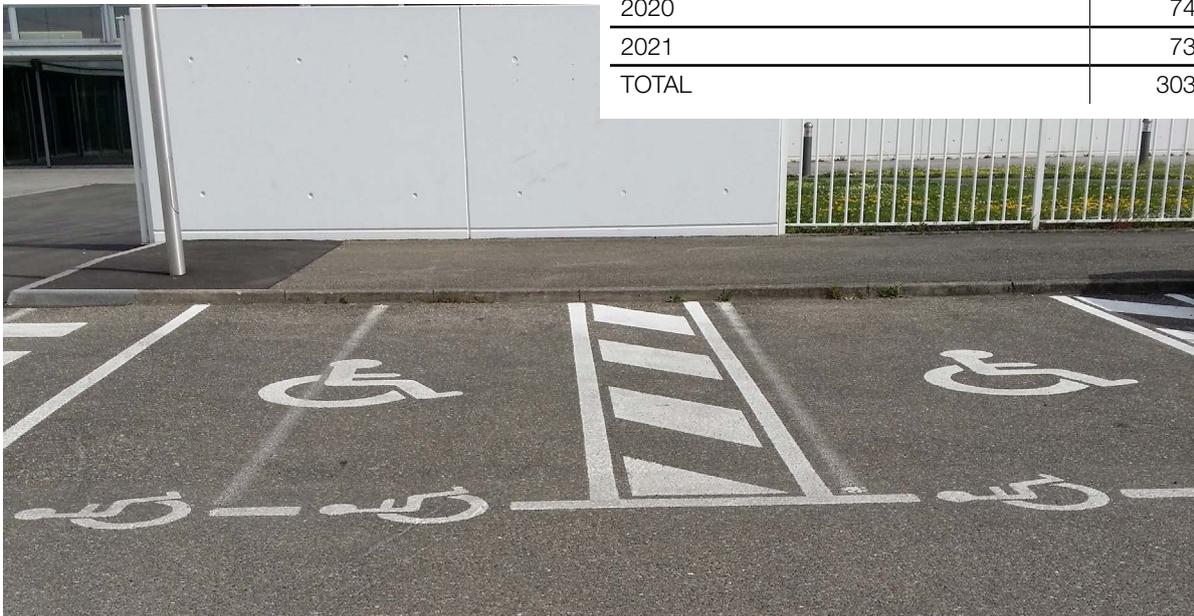
Pour éviter les sanctions prévues par la loi et poursuivre dans sa dynamique de mise en accessibilité, la Communauté de Communes a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Ce dispositif permet aux propriétaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) d'obtenir des délais supplémentaires, au-delà de l'échéance initiale du 31.12.15, pour rendre leurs bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Cet Ad'Ap, qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2016, prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communautaires sur 6 ans selon l'échéancier suivant :

ERP	Année d'achèvement des travaux
Centre Sportif du Piémont	2018
Hall des Sports de Dambach-la-Ville	2018
Périscolaire d'Epfig	2018
Salle Multisports du Jardins des Sports	2020
Club House / Stand de Tir	2020
Gymnase du SIVOM	2021
Gymnase de Dambach-la-Ville	2021

Exercice	Coût prévisionnel
2016	9 230 € HT
2017	62 300 € HT
2018	35 075 € HT
2019	48 250 € HT
2020	74 830 € HT
2021	73 345 € HT
TOTAL	303 030 € HT



TRÈS HAUT DÉBIT

La Communauté de Communes ayant compétence en aménagement numérique, a conventionné avec la Région Grand Est, par délibération du 5 décembre 2017, pour le déploiement du Très Haut Débit jusqu'à l'Habitant (FTTH) sur son territoire.

La convention prévoit que la Communauté de Communes du Pays de Barr prendra à sa charge 2/3 du financement qui représente une participation total de 2.4M d'euros, le 1/3 restant étant réparti proportionnellement entre les communes, par nombre respectif de prises.

Les habitants d'Itterswiller, Nothalten et Saint-Pierre sont les premiers habitants éligibles pouvant souscrire une offre.





AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Située au bout de la rue d'Alsace (Zone de Muckental à Barr), l'aire d'accueil est équipée de 20 places. Sa gestion a été attribuée à l'entreprise Vago pour 132 000 € pour un contrat de 3 ans. La coordination sociale a également été confiée à la même entreprise à la fin de l'année 2018.



TAXI'CO

Taxi'Co est un transport à la demande, mis en place en 2004 sur le périmètre Pays de Barr et du Bernstein.

Ce service constitue une réponse aux besoins de mobilité des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Il est complémentaire à l'offre existante (lignes de bus du réseau 67, TER...).

En 2010, il a été décidé d'étendre le transport à la demande à l'échelle du Piémont des Vosges, et ceci, en partenariat avec le Conseil Départemental et les Communautés de Communes concernées.

L'organisation du transport à la demande relève de la compétence de la Région Grand Est, laquelle subventionne ce service à hauteur de 50% du déficit restant à la charge des Communautés de Communes.

La convention de délégation du transport à la demande court jusqu'au 1^{er} août 2021.

L'exploitation est assurée par la société «Taxi Merckling» (Barr) jusqu'au 31 août 2019.

La souplesse et le mode de fonctionnement sont très appréciés par les usagers qui sont, très majoritairement, des personnes âgées.

Quelques chiffres

- 2 143 déplacements (+ 16%) répartis comme suit :
 - 66% au sein de la Communauté de Communes
 - 34% à destination ou en provenance des bourgs centre des Communautés de Communes voisines

	Comparatif 2017	
Dépenses totales de fonctionnement TTC	33 857 €	+ 43%
Recettes commerciales	7 788 €	+ 20%
Déficit	26 069 €	+ 52%
Participation du Conseil Départemental	7 700 €	+ 13%
Participation de la Communauté de Communes du Pays de Barr	18 369 €	+ 79%



BANQUE DE MATÉRIEL

La banque de matériel intercommunale (chapiteaux, bancs, tables...) est destinée à faciliter l'organisation de manifestations par les communes, associations et établissements scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le catalogue du matériel disponible ainsi que les tarifs sont téléchargeables sur le site intercommunal et celui des communes.

Quelques chiffres

- 78 locations :
- 326 grilles Caddie
- 403 barrières
- 56 chapiteaux
- 11 907 € de recettes

ENVIRONNEMENT & URBANISME



ENVIRONNEMENT

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES COURS D'EAU DE LA KIRNECK, DE L'ANDLAU ET DU MUEHLBACH

Programme de travaux porté par la Communauté de Communes Pays de Barr en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, le département du Bas-Rhin et la Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques du Bas Rhin.

Objectifs :

- la restauration physique et écologique des cours d'eau : reprise d'anciens tracés, mise en place d'aménagements de diversification,
- l'amélioration de la continuité écologique avec l'aménagement d'ouvrages hydrauliques et de buses pour permettre le franchissement piscicole et sédimentaire,
- la restauration d'une ripisylve continue par re-végétalisation.

Travaux réalisés en 2018 :

Les travaux dans le cours de l'Andlau, à l'aval de Zellwiller ont été finalisés : 2,5 km de rivière vont retrouver progressivement des formes plus naturelles alternant des zones rapides et d'autres avec des dépôts de sable.





HYDRAULIQUE AGRICOLE : PROGRAMME COULÉES DE BOUES

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes Pays de Barr exerce une compétence optionnelle en matière de protection de de mise en valeur de l'Environnement, notamment en son point 10 en matière de conception et de mise en œuvre de travaux et d'aménagements liés à la lutte contre les coulées de boues.

Suite aux engagements pris dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg et celle du Piémont de Barr, la Communauté de Communes Barr-Bernstein avait repris les opérations engagées, antérieurement, en matière d'hydraulique agricole.



GEMAPI

La « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » devenue une compétence obligatoire pour les intercommunalités au 1er janvier 2018, a été confiée par délibération du 27 novembre 2018 selon :

- Transfert au Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer de l'alinéa 2°,
- Transfert au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle des alinéas 1°, 5° et 8°;

La Communauté de Communes du Pays de Barr et le bureau d'étude SAFEGE (AMO) ont établi un bilan de la situation relative aux différentes communes, à savoir Bernardvillé, Blienschwiller et Nothalten et Reichsfeld ce qui a permis de construire un cahier des charges visant à recruter un bureau d'étude agréé pour la définition précise du programme de travaux.

En fin d'année 2018, le bureau d'étude ARTELIA a donc pu démarrer sa mission d'audit précis des travaux à réaliser sur les différents sites concernés.



PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE DES TERRITOIRES

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 confie l'élaboration des PLANS CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAUX (PCAET) aux EPCI de plus de 20 000 habitants.

Son article 188 prévoit notamment :

- la fin de la superposition des plans climat sur un même territoire,
- la généralisation des politiques de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air,
- l'inscription de la planification territoriale climat – air – énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité et d'activité.

L'échéance est prévue pour le 31 décembre 2018.

Le 8 octobre 2018, la Communauté de Communes du Pays de Barr à l'appui de la délibération prise en Conseil de Communauté du 5 juillet a informé le Préfet de la Région Grand Est ainsi que les Présidents du Conseil Régional du Grand Est et du Conseil Départemental de sa volonté d'engager une démarche d'élaboration d'un PCAET.

OBJECTIFS

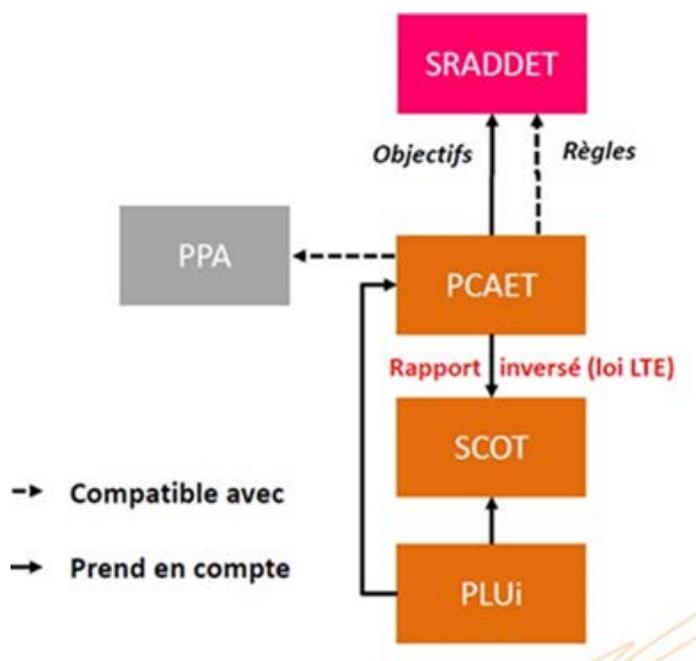
Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit s'inscrire dans la trajectoire nationale et régionale en matière de transition énergétique. Ainsi, le PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et prendre en compte ses objectifs.

Dans l'attente de l'adoption du SRADDET à l'échelle du Grand Est, un rappel des engagements nationaux et des objectifs fixés par le SRCAE Alsace a été réalisé. Il est illustré dans ce tableau.

	Engagements nationaux	SRCAE Alsace
 Gaz à effet de serre (GES)	Division par 4 (Facteur 4) par rapport à 1990 d'ici 2050	Division par 4 (Facteur 4) par rapport à 2003 d'ici 2050 avec un premier palier de réduction de 20% d'ici 2020
 Consommation énergétique finale	-20% par rapport à 2012 d'ici 2030	-20% par rapport à 2003 d'ici 2020
 Consommation d'énergies renouvelables	23% de la consommation d'énergie finale d'ici 2020	26,5% de la consommation d'énergie finale d'ici 2020

ARTICULATION

Le PCAET, document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, a été placé comme le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire. Ainsi, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a également replacé ce document parmi les autres documents existants (PLUi, SCOT, etc.).



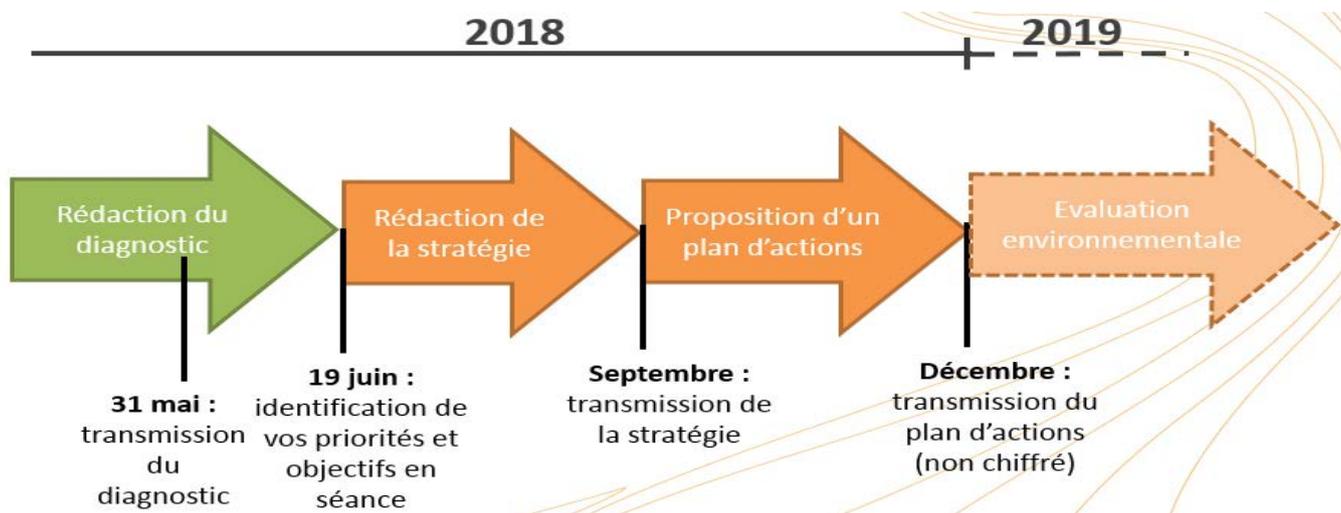
PROCESSUS

Dans sa séance du 3 juillet 2018, le Conseil de Communauté avait :

- d'une part et d'une manière générale, manifesté solennellement sa volonté d'engager une démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Barr selon les modalités et les axes stratégiques qui lui ont été présentés ;
- d'autre part à accepter de confier cette mission complémentaire à l'ADEUS.

Le 8 octobre 2018, la CCPB à l'appui de la délibération prise en Conseil de Communauté du 5 juillet a informé le Préfet de la Région Grand Est ainsi que les Présidents du Conseil Régional du Grand Est et du Conseil Départemental de sa volonté d'engager une démarche d'élaboration d'un PCAET.

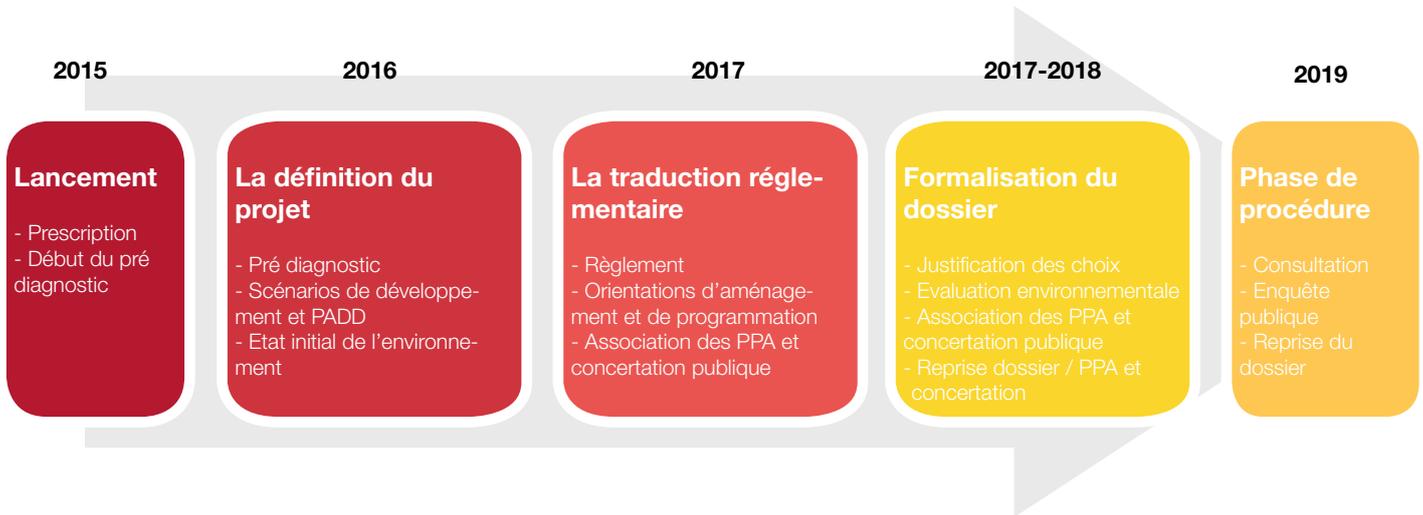
Le phasage était articulé autour des étapes suivantes :





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLU intercommunal devra être approuvé avant le 31 décembre 2019, selon l'échéancier ci-dessous :



L'année 2018 a été caractérisée par la poursuite active des études conduites par l'ADEUS avec le COPIL et les communes membres.

MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES MEMBRES

Ont été approuvées par délibération du 25 septembre 2018 :

- la déclaration de projet n°1 de la commune du Hohwald d'extension de l'établissement hôtelier «Le clos de l'ermitage» et de construction sur site de logements ;
- la déclaration de projet n°2 de la commune d'Heiligenstein de création d'une nouvelle école élémentaire ;
- la modification n°8 du POS de la Ville de Barr.

AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Une mission diagnostic en vue d'une politique intercommunale en matière d'affichage publicitaire a été commandée.

ENFANCE JEUNESSE

La Communauté de Communes du Pays de Barr développe un programme ambitieux en faisant de l'Enfance Jeunesse une priorité politique. Ainsi 2018 a été une année riche en engagements :

Mars 2018 : mois de la parentalité

Juillet 2018 : décisions du conseil de communauté concernant le développement du service de cantine-garderie à la rentrée septembre 2018 :

- Création à Zellwiller d'un site périscolaire unique pour 20 enfants maximum sur la pause méridienne et uniquement les jours d'école ;
- Création au Hohwald d'un accueil pour 20 enfants maximum sur la pause méridienne et uniquement les jours d'école ;
- Décision du conseil de communauté concernant le nouveau mode de gestion mis en place pour les services ALSH à la rentrée 2018/2019 à savoir la désignation d'un délégataire unique : l'Association Générale des Familles (AGF) pour la gestion de l'ensemble des sites périscolaires dès la rentrée 2018 ;
- Modification du règlement intérieur unifié pour l'ensemble des services Enfance et Jeunesse déployés sur le territoire communautaire.

Novembre 2018 : organisation des activités périscolaires dans le cadre du RPI concentré Dambach-la-Ville/Dieffenthal par le biais de la poursuite de la coopération entre la Communauté de Communes du Pays de Barr et la Communauté de Communes de Sélestat.

	Mode de gestion au 31.12.2018
ALSH (périscolaire et extrascolaires)	Délégation Service Public
Restauration scolaire /garderie du soir	Délégation Service Public
RAM	Régie directe
SAJ	Régie directe
PAEJ	Subvention
RASED	Subvention
CLIS	Gérée par la Ville de Barr

UN NOUVEAU MODE DE GESTION DES SITES PÉRISCOLAIRES

En 2018, la Communauté de Communes du Pays de Barr s'est engagée dans une démarche de délégation de service public visant la **pérennisation d'un service de qualité comprenant l'ensemble des ALSH de notre territoire** (périscolaires et extrascolaires).

La mixité organisationnelle alliant 2 modes de gestion s'articulait alors autour :

- De 8 structures gérées en direct par la Collectivité
- De 3 structures confiées à des prestataires par voie de marché public
- D'un service conventionné avec une collectivité voisine.

Les évolutions notables des besoins émergents pour la rentrée 2018, plus de 800 enfants accueillis, alliées à un souci tant **d'harmonisation** que de simplification autour des modes de gestion existants, ont motivé le passage d'une gestion mixte « Régie-Marchés » à un mode unifié d'organisation de l'ensemble des structures au profit d'un opérateur unique.

Ainsi les élus ont retenu un mode d'exploitation de tous les sites d'accueil via la **rédaction d'une délégation de service public avec un opérateur unique Association Générale des Familles (AGF) pour les 3 années scolaires à venir.**

La maîtrise budgétaire ainsi optimisée s'inscrit au profit des enfants et des familles accueillis qui ont fait état d'un indice de satisfaction élevé pour l'année écoulée.

OUVERTURE DE 2 NOUVEAUX SITES PÉRISCOLAIRES À LA RENTRÉE 2018

Dans le cadre de sa compétence facultative en matière d'enfance et de jeunesse, portant sur l'extension de la définition de l'intérêt communautaire aux activités de restauration scolaire avec garderie déployée dans les communes non dotées d'une structure périscolaire ; et après avoir examiné la recevabilité relative à la faisabilité technique, juridique et financière, la Communauté de Communes du Pays de Barr s'est prononcée en faveur de l'ouverture de 2 nouveaux sites d'accueil sur le territoire : Zellwiller et le Hohwald.

Le nombre de services d'accueil présents sur le territoire s'élève ainsi à 13 structures.



RELAIS

ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Le relais assistants maternels (RAM) est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Les RAM apportent aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

En direction des parents :

- Le RAM informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil (individuels et collectifs) existant sur le territoire.
- Il délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.
- Il sensibilise les parents sur leur rôle d'employeur et notamment sur les obligations qui en découlent.

En direction des professionnels :

Le RAM informe :

- tous les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice de ces métiers ;
- les assistants maternels sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ;
- les futurs professionnels sur l'ensemble des métiers de la petite enfance.

En outre, il délivre une information générale en matière de droit du travail et oriente les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.

Un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Un lieu de professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistants maternels et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

C'est donc au sein du Pôle Enfance Jeunesse et Sociale que Christelle et Céline accueillent les parents, les professionnelles de la petite enfance et les enfants.

Cette année, 9 ateliers mensuels ont été proposés :

- un atelier d'éveil musical,
- un atelier d'éveil au contes à Dambach La Ville,
- un atelier marionnette à la médiathèque de Barr,
- un atelier éveil corporel,
- un atelier éveil au yoga,
- un atelier sophrologie ludique,
- un atelier éveil sensoriel,
- un atelier signe avec moi,
- un atelier jeux à la mairie de Stotzheim.

Les enfants sont accueillis accompagnés d'un adulte et participent par petits groupes.

Des soirées et des formations ont également été proposées pour les assistantes maternelles afin de les accompagner dans leur pratique :

- analyse de la pratique en supervision d'une psychologue
- accompagnement professionnel en sophrologie
- formation Montessori niveau 1





SERVICE ANIMATION JEUNESSE (SAJ)

Le Service Animation Jeunesse repose sur 4 valeurs :

- **Citoyenneté et vivre ensemble**
- **Responsabilisation et Autonomie**
- **Environnement et Patrimoine**
- **Laïcité**

Desquelles découlent 3 enjeux :

- **L'enfant au cœur des préoccupations**
- **L'enfant acteur**
- **Comprendre l'enfant et sa famille pour construire demain**

Ainsi, l'ensemble des actions du service repose sur ce système de valeurs, via une approche croisée entre le **Culturel**, l'**Educatif** et le **Social**. L'activité du Service Animation Jeunesse est déclinée en plusieurs types d'actions parmi lesquelles :

- L'offre de loisirs durant toutes les périodes de vacances scolaires, sauf pour la période de Noël
 - Des activités artistiques, sportives, culturelles, sortie, stages
 - 439 enfants inscrits sur l'année (hiver, printemps, été, Toussaint)
- Un concert solidaire qui a eu lieu le 23 Novembre 2018 à Dambach-la-Ville. Le principe est simple : le coût de l'entrée correspond à un don alimentaire, destiné à l'association Barr'entraide.
- Projets éducatifs audiovisuels au sein des établissements scolaires :
 - Finalisation du projet portant sur le thème du harcèlement au collège de Barr – début du projet portant sur l'égalité homme-femme au collège de Dambach-la-Ville
 - Réalisation Court-métrage en film d'animation en présence de Maxime Marion, documentariste et spécialiste du procédé STOPMOTION
- Participation à certaines manifestations locales :
 - Fête du sport à Barr
 - Opération « Dambach-la-Ville bouge contre le Cancer »
 - Marché de Noël à Barr
 - Fête de la musique avec présence du groupe Hip Hop de l'atelier du lundi
- Ciné-débats au Foyer Culturel de Dambach-la-Ville
 - L'intelligence des arbres
 - Marion, 13 ans pour toujours
- Atelier Culturel :
 - 50 jeunes participants au total
 - Hip hop (en finalité programmation scénique de plusieurs groupes de jeunes le samedi 02 juillet au Foyer culturel de Dambach la Ville)
 - Manga
 - Chant au collège de Dambach (enregistrement d'un CD en studio pro et prestation scénique lors du festival Clair de Nuit)
 - Préviation pour 2019 d'un atelier de composition de Musique Assistée par Ordinateur
- Animation de rue en partenariat avec OPUS 67
 - 1ère édition a eu lieu le 02 août au sein des logements sociaux
- Happy Gaming : 1ère édition les 2 et 3 février en

partenariat
avec la Médiathèque
de Barr

Événement abordant le bon usage du jeu vidéo et l'aspect éducatif

- Pause Café Lycéens tous les jeudis midi dans la salle d'activités du Pôle Enfance Jeunesse

Entre 25 et 35 jeunes présents quotidiennement. Le Service Animation Jeunesse met à disposition la vaisselle, micro-ondes et organise les réunions avec la Maison Des Lycéens pour mener des actions et/ou événements.

- Rencontre jeu de cartes MAGIC 1x / mois gérée par un groupe de jeunes adultes
- Projet TARA Expédition dans une classe de CM1 à l'école des Tanneurs de Barr

Animation en classe afin de sensibiliser les élèves aux risques environnementaux et aux métiers scientifiques.

La goélette scientifique parcourt les océans avec à son bord une équipe scientifique interdisciplinaire coordonnée par le CNRS et le Centre Scientifique de Monaco (CSM), l'objectif est d'ausculter de manière inédite la biodiversité des récifs coralliens et leur évolution face au changement climatique et aux pressions anthropiques.

- Ateliers d'accompagnement Lycéens :
 - CV et Lettres
 - Recherche de logement étudiant
 - Nutrition
 - Sophrologie (pause café lycéens)
- Organisation de moment festif
 - Pétanque Electro : à Barr le 6 juillet puis à Epfig le 24 août
- Mois de la parentalité " Autour de la Famille, s'unir pour construire "

Un mois de rencontre proposant des ateliers ludiques, des ciné-débats, des cafés parents, des spectacles, ... abordant le rôle parental

Finalité du mois : Spectacle humoristique de Mme POISSON « AutoPSY des parents » où elle est à la fois Psy, Prof, Parent et Super Nanny déjantée.





AUTRES SERVICES

POINT ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES (PAEJ)

La Communauté de Communes du Pays de Barr subventionne le service Point Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) encadré par l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT). Une psychologue présente 8h/semaine sur le temps scolaire accueille les jeunes du territoire pour répondre aux missions qui lui sont dévolues : préventions médicales, éducatives, sociales, psychologiques...

Site	Barr, Lycée Schuré
Public cible	15-25 ans
Périodes de fonctionnement	36 semaines scolaires
Enfants concernés	45
Equipe	1 psychologue

CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS)

La classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) a pour mission d'accueillir de façon différenciée dans certaines écoles élémentaires (exceptionnellement maternelles) des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

La CLIS a été transférée à la Ville de Barr en septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Barr lui accorde une aide

annuelle à l'équipement.

RESEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants, des éducateurs et des psychologues scolaires.

Coût à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Barr : 1 500 €



RESSOURCES HUMAINES



DOCUMENT UNIQUE – RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Les collectivités territoriales se doivent d'assurer à leurs agents des conditions de travail de nature à préserver leur santé physique et morale. A ce titre la prévention des risques psychosociaux (RPS) est une exigence forte des conditions de travail de nos agents.

Depuis juillet 2014, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux. Ces plans d'actions reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents et devront être intégrés dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Dans ce cadre, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé aux collectivités souhaitant respecter leurs obligations en matière de RPS, une démarche mutualisée de groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics et plans de prévention des RPS, comportant également la mise à jour du Document Unique de la Collectivité.

La Communauté de Communes est donc en train de mettre à jour son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels avec l'accompagnement du Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de pouvoir ensuite y inclure les risques psychosociaux.



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

ANIMATION PÉRISCOLAIRE

Depuis le 1^{er} août 2018, la Communauté de Communes du Pays de Barr a mis en place une Délégation de Service Public concernant les missions « d'Animation Périscolaire ». Cela signifie que la collectivité confie la gestion du service public à un délégataire. L'avantage de ce type de démarche est une gestion de l'activité par un professionnel du secteur.

MUTUALISATION DE SERVICES

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la Communauté de Communes du Pays de Barr et la Ville de Barr ont créé un service commun mutualisé pour les missions de ressources humaines et des finances. Ce pôle mutualisé est composé de :

- 1 responsable des RH et de 2 assistantes RH
- 1 responsable des finances et de 3 agents comptables

